



Changement de statut: scientifique chercheur à salarié

Par **mounag**, le **22/07/2015** à **22:03**

Bonjour,

j'ai un titre de séjour scientifique chercheur dont la date d'expiration est le 15 septembre 2015 (date de validité (15-mars 2015 - 15 septembre 2015)

ma soutenance de thèse est date est fixée le 23/09/2015

depuis mon arrivé en France (avril 2011) j'ai travaillé en tant que étudiante monitrice à la fac (2 ans), puis 2 ans comme ATER à la fac.

j'ai trouvé un CDI (enseignement) à temps partiel dans un établissement supérieur privé (formation BTS)--> est ce que je peux demander un renouvellement de mon titre de séjours scientifique, la préfecture m'a proposé un changement de statut (salarié)-->est ce que l'employeur est obligé de payer un montant à l'OMI

merci pour votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **25/07/2015** à **15:06**

Bonjour

votre employeur étant un employeur privé devra payer une taxe auprès de l'OFII que ce soit pour une demande de titre de séjour scientifiques-chercheurs ou salarié. Le montant sera identique puisque c'est un contrat > 12 mois.

donc voir avec votre employeur.

Restant à votre disposition

Par **HH_GG**, le **14/10/2015** à **15:42**

Bonjour,

j'ai un titre de séjour scientifique chercheur dont la date d'expiration est le 30 Octobre 2015. et j'ai un récépissé avec une autorisation de travail valable du 01 Novembre au 30 Novembre selon mon contrat avec l'université.

Ma date de soutenance est prévue pour Juin 2016 il me reste de finaliser le manuscrit et le labo ne pourra pas me financer donc j'ai trouvé un CDI avec une entreprise privée. j'ai entamé la procédure de changement de statut et mon RDV auprès de la prefecture est le 19 Novembre. je voulais savoir si le récépissé suite au changement de statut me permettra de travailler jusqu'à l'obtention de l'accord de la DRECTTE.

Merci pour votre réponse

Par **Toy15**, le **18/10/2015** à **02:07**

Bonjour HH_GG,

Je suis dans une situation un peu similaire à la votre. Mon titre actuel (scientifique) expirera fin octobre. J'ai une piste pour un CDI avec une entreprise. Je voudrais savoir si tu as eu depuis des informations sur la possibilité de travailler avec le récépissé en attendant l'obtention de l'accord de la DRECTTE.

Je vous remercie par avance et bon courage pour la suite de ta thèse.

Par **Carter0090**, le **13/02/2016** à **02:53**

Bonjour les amis. Je voudrais savoir si Toy15 et à HH_GG et im.elouadg ont pu trouver des solutions à ce problème.

Par **Bchercheur**, le **09/07/2016** à **13:45**

est ce que avec un titre de séjour statut scientifique chercheur je pourrais travailler dans une entreprise privée sans avoir déposée mon dossier de changement de statut?

Par **Carter0090**, le **09/07/2016** à **13:54**

mon avis vous ne pouvez pas. Mais je vous conseille de demander à la préfecture pour être sûr. Il vous faut déposer votre dossier de changement de statut et être approuvé par la direccte. Vous pouvez toutefois avoir droit à un récépissé avec la mention autorise son

titulaire à travailler.

Par **Bchercheur**, le **21/07/2016** à **23:31**

Bonjour

J'ai un statut scientifique chercheur qui expire le 30/03/2016.

Je vient de signee un cdi qui commence le 01/09/2016.

Est ce que j'ai le droit de travailler dans l'entreprise privée et j'ai pas eu encore l'accord de la directt pour travailler?

Merci

Par **Rolland**, le **04/08/2016** à **10:03**

Bonjour Bchercheur,

Selon les renseignements et les textes juridiques en lignes, un titulaire d'un statut SCIENTIFIQUE-CHERCHEUR ne peut pas travailler avant qu'on lui accorde l'autorisation de travail.

Je suis dans une situation un peu pareille et je me suis renseigné à la prefecture et à la DIRECCTE.

Par **anonymous89**, le **04/08/2016** à **11:00**

Bonjour, je suis dans la même situation que vous tous.

J'ai accepté un CDI en ayant un statut de scientifique chercheur. A ma grande joie, après plus de 7 mois à bosser pour ma boîte, j'ai eu une réponse favorable de la Direccte (délai de réponse : 4 mois).

Reste maintenant à finaliser l'étape "préfecture" et ce sera terminé !

Document indispensable qui joue beaucoup dans ce dossier >> la lettre de l'employeur qui justifie pourquoi il vous a retenu vous et pas quelqu'un d'autre.

Bon courage à tous,

Par **maria123**, le **07/08/2016** à **08:23**

Bonjour,

Je voudrais savoir si vous avez trouvé des solutions? Je serai dans la même situation comme vous et j'aimerais avoir une idée.

Merci [smile9]

Par **maria123**, le **07/08/2016** à **08:32**

avez vous trouvé une solution, si oui , pouvez vous partager votre expérience ici sur ce forum[smile9].[smile7]

Par **Peipeifr**, le **26/08/2016** à **15:12**

Bonjour,

Je suis dans la même situation. Est-ce que vous avez la solution?

Et @anonymous89, est ce que vous être sur que nous sommes autorisés à travailler dans un boîte en ayant un statut de scientifique chercheur.

Je vous remerciant à l'avance,

Bon courage à tous

Par **getfr**, le **17/11/2016** à **12:17**

Bonjour,

J'ai un CDD (dans un labo de recherche) . J'ai demandé un changement de statut à Salarie. je voudrais savoir si on peut renouveler la carte salarie avec l'attestation de allocation de chômage (après le fin de mon contrat)? est-ce que c'est la carte scientifique ou la carte salarie plus puissant pour demander un carte 10 ans ?

Par **tattouma**, le **01/07/2017** à **14:15**

je suis dans la meme situation! est ce qu'on peut travailler en attendant la réponse de préfecture? ou on peut commencer avec le titre scientifique?

Merci

Par **ahmed001**, le **23/01/2019** à **10:54**

Bonjour,

J'ai une carte passeport talent chercheur de 4 ans et je souhaite démissionner de mon poste chercheur et partir travailler dans une entreprise. Est ce que je peux continuer à travailler avec mon titre de séjour ou bien il faut procéder à un changement de statut?

Merci pour votre aide.